



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 30 mars 2023

Convocation du : 24 mars 2023

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le trente mars à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

**PRESENTS** : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Philippe CATTOIRE, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Grégory PICKEU, Thomas BLACTOT, Philémon BRUNET, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Catherine DE PARIS, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Sophie TANGHE, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT-EL-HAJ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Jean-Jacques DERUYTER, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter Jean-Michel MONPAYS, Martine COBBAERT, Hugues QUESTE, Martine DUBREU, Laurent DERONNE, Jean-Louis MERTEN, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Michel PLOUY, Céline LEROUX conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRETARE DE SEANCE** : Dominique BAILLEUL

DE23.032

**ADMINISTRATION MUNICIPALE**  
**ÉLECTION DU REPRÉSENTANT A LA SEM VILLE RENOUVELÉE**  
**MODIFICATION**

*Autorisation - Approbation*

0380

Vu la délibération n° 99 du 29 mars 1996 décidant la participation de la Ville au capital de la SEM Ville Renouvelée.

Par délibération DE20.063 du 13 juillet 2020, Monsieur Bernard HAESBROECK a été désigné par le Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la SEM Ville Renouvelée sachant que celui-ci pourrait accepter toutes fonctions que lui confierait ledit Conseil d'Administration.

A la demande de la Métropole Européenne de Lille (MEL) et afin d'éviter tout conflit d'intérêt dans le cadre de la délégation de Monsieur Bernard HAESBROECK à la MEL, il y a lieu de désigner un nouveau représentant pour siéger au sein de ce Conseil d'Administration.

L'élection de ce dernier se déroulera dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, à bulletin secret. Comme l'indique le paragraphe 2 de ce même article, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret mais à main levée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'utiliser cette possibilité.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Il est donc demandé aux Présidents de Groupe de présenter leur candidat.

**Candidature :**

**Liste Aimer Armentières et Agir pour l'Humain : Jean-Louis MERTEN**

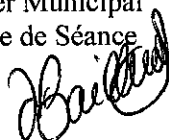
**ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :**

- 27 voix pour : groupe « Aimer Armentières et Agir pour l'Humain »
- 06 abstentions : groupe « Armentières avec Fidélité et Bon Sens »
- 02 voix pour : groupe « Armentières en Tête ! »

Monsieur Jean-Louis MERTEN est désigné pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la SEM Ville Renouvelée.

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

**Dominique BAILLEUL**  
Conseiller Municipal  
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,  
Le Maire,

**Bernard HAESBROECK**  
Vice-Président de la Métropole  
Européenne de Lille

